Tarification des bois 2026-2027

Juillet 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Québec

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction du mesurage, de la tarification et de la forêt privée
5400, 4e Avenue Ouest, A-204
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : **418 627-8666**
Courriel : **DGDEVF@mrnf.gouv.qc.ca**

Photographie de la page titre : M. Simon Vezeau

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN 978-2-555-05034-1 (PDF)

Table des matières

1. Mise en contexte 2
2. Principes de la tarification selon l'approche de valeur résiduelle 2
   2.1 Taux de base 2
   2.2 Prélèvement sur la valeur résiduelle 2
   2.3 Échelle de calcul et calibration 3
3. Calcul des taux applicables à la tarification des bois 3
   3.1 Calcul du revenu-usine 3
   3.2 Calcul des coûts d'opération d'une usine de transformation 3
   3.3 Calcul des coûts d'approvisionnement et de transport aux marchés 4
      3.3.1 Coût de récolte 4
      3.3.2 Coût de transport aux usines 4
      3.3.3 Coût de transport aux marchés 4
      3.3.4 Coût des chemins 4
      3.3.5 Coût d'administration 4
      3.3.6 Coût d'hébergement 4
      3.3.7 Frais généraux 4
   3.4 Calcul du taux de base 5
   3.5 Calcul de la valeur résiduelle 5
   3.6 Calcul des taux applicables à la tarification 6
4. Indexation des taux applicables 6

Annexe 1 - Revenu-usine et coûts d'opération d'une usine de transformation 7
Annexe 2 - Récolte 8
Annexe 3 - Transport aux usines 10
Annexe 4 - Transport aux marchés 12
Annexe 5 - Chemins 13
Annexe 6 - Hébergement 16
Annexe 7 - Indices pour le calcul périodique des coûts 17

1. Mise en contexte

Le ou la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a pour fonction de fixer, par essence ou groupe d'essences, par classe de qualité, par dimension et par zone, les taux applicables à la tarification des bois selon la fréquence et, le cas échéant, la méthode déterminée par règlement du gouvernement. La méthode de calcul, selon une approche de valeur résiduelle, est décrite dans le Règlement sur la tarification des bois des territoires forestiers du domaine de l'État (Règlement). Le présent document décrit plus en détail la mécanique de calcul utilisée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour établir les taux en fonction de la méthode de calcul prévue par le Règlement.

2. Principes de la tarification selon l'approche de valeur résiduelle

2.1 TAUX DE BASE

Le taux de base (A) vise à assurer une gestion durable des forêts, à garantir la pérennité du milieu forestier et à maintenir la capacité de renouvellement des forêts. Ce taux est établi par le ou la ministre selon les coûts annuels assumés par l'État pour la réalisation de certaines activités d'aménagement forestier, notamment pour la remise en production des superficies récoltées dans les territoires forestiers du domaine de l'État. Ce taux doit tenir compte de l'essence ou du groupe d'essences des bois achetés ou récoltés, ainsi que de l'écart entre la zone de tarification et la moyenne provinciale de toutes les zones de tarification à l'égard des revenus et des coûts d'opération et d'approvisionnement. Un exemple de calcul se trouve à la section 3.4.

2.2 PRÉLÈVEMENT SUR LA VALEUR RÉSIDUELLE

Un taux de prélèvement sur la valeur résiduelle (B) s'applique sur les profits générés par la transformation du bois. Pour ce faire, une usine de première transformation de productivité moyenne est utilisée à des fins de simulation. Le prélèvement (C) sur la valeur résiduelle s'additionne au taux de base pour former la tarification des bois.

La valeur résiduelle (B) est déterminée par la formule ci-dessous :

$B = D – E – F – A$

Où :

« D » correspond aux revenus (en $/m³) provenant de la vente des produits finis et des sous-produits de bois achetés ou récoltés dans la zone de tarification selon le modèle d'usine de transformation du bois à rendement moyen;

« E » correspond aux coûts d'opération (en $/m³) en considérant l'ensemble des coûts engagés par une usine de transformation du bois pour gérer ses activités et transformer le bois de la zone de tarification selon le modèle d'usine de transformation du bois à rendement moyen;

« F » correspond aux coûts d'approvisionnement d'une usine (en $/m³) selon un modèle qui tient compte de l'ensemble des coûts relatifs à l'approvisionnement en bois, notamment la récolte de bois, la construction de chemins, l'hébergement de main-d'œuvre et le transport du bois à l'usine;

« A » correspond au taux de base décrit à la section précédente.

Le taux de prélèvement sur la valeur résiduelle est déterminé sans tenir compte des rendements spécifiques à chaque usine de transformation. Ainsi, une entreprise qui parvient à être plus efficace que la moyenne aura un avantage concurrentiel par rapport aux autres.

Les taux de prélèvement applicables à la valeur résiduelle sont prévus par le Règlement. Ils sont établis à 25 % pour la portion de valeur résiduelle se situant entre 0 et 10 $/m³ et à 33 % pour la portion au-dessus de 10 $/m³.

2.3 ÉCHELLE DE CALCUL ET CALIBRATION

L'ensemble des résultats, des revenus et des coûts est calculé par zone de tarification.

La calibration des modèles de coûts d'approvisionnement (récolte, chemin, transport et camp) et de transformation du bois s'effectue à partir de l'Enquête quinquennale sur les coûts d'approvisionnement, de transformation et les revenus de l'industrie forestière (Enquête), à l'échelle provinciale ou selon des regroupements régionaux, afin de bien refléter les caractéristiques du territoire. Les coûts de transformation sont modélisés et principalement calibrés à partir des résultats globaux de l'Enquête. Les coûts d'approvisionnement sont calibrés à partir des résultats provinciaux ou régionalisés de l'Enquête, réalisés par le MRNF auprès des usines de transformation du bois s'approvisionnant dans les forêts du domaine de l'État.

La valeur résiduelle et le taux de base varient en fonction :

- des essences ou du groupe d'essences;
- des classes de qualité du bois;
- des caractéristiques des zones de tarification.

3. Calcul des taux applicables à la tarification des bois

Les taux ($/m³) applicables à la tarification des bois achetés ou récoltés dans les territoires forestiers du domaine de l'État sont déterminés par essence et par classe de qualité des bois. Le détail des intrants et du calcul est expliqué dans les sections suivantes.

3.1 CALCUL DU REVENU-USINE

Le revenu d'une usine de sciage à rendement moyen provient des prix obtenus pour la vente des produits finis et des sous-produits. Le calcul se fait pour les différents groupes d'essences pour chaque zone de tarification, selon des modèles développés par FPInnovations ou à l'interne par le MRNF. Ces modèles sont calibrés sur les données de l'Enquête. Les intrants des revenus sont indexés selon l'évolution des indices des prix des produits finis et selon la fréquence déterminée par le Règlement. Un exemple plus détaillé est présenté à l'annexe 1.

3.2 CALCUL DES COÛTS D'OPÉRATION D'UNE USINE DE TRANSFORMATION

Le calcul des coûts d'opération d'une usine de transformation sont basés sur la même modélisation que le calcul du revenu-usine. Les intrants sont indexés selon la fréquence déterminée par le Règlement. Un exemple plus détaillé est présenté à l'annexe 1.

3.3 CALCUL DES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT ET DE TRANSPORT AUX MARCHÉS

Chaque poste de coût est modélisé pour capter la variabilité des conditions d'exploitation entre les zones de tarification. Les coûts sont calibrés sur les données de l'Enquête et sont indexés à la fréquence déterminée par le Règlement et selon la variation des indices de Statistique Canada que l'on retrouve à l'annexe 7.

3.3.1 COÛT DE RÉCOLTE

Le coût de récolte est influencé principalement par la grosseur des tiges, mais aussi par le volume par hectare et les conditions de terrain. Le modèle de tarification utilise les études de temps et mouvements produites par FPInnovations pour modéliser les coûts de récolte de chaque machine utilisée pour la récolte des bois. Un exemple détaillé se trouve à l'annexe 2.

3.3.2 COÛT DE TRANSPORT AUX USINES

Le coût de transport aux usines associé à une zone de tarification est calculé en se basant sur les distances de transport vers les usines qui s'y approvisionnent selon l'historique de facturation des bois mesurés. Les coûts de chargement et de déchargement sont ajoutés au coût de transport. Un exemple détaillé se trouve à l'annexe 3.

3.3.3 COÛT DE TRANSPORT AUX MARCHÉS

Le coût de transport aux marchés est calculé pour chaque usine. Les marchés utilisés sont ceux identifiés dans l'Enquête. Le coût de transport aux marchés d'une zone de tarification correspond au coût de transport moyen des usines s'approvisionnant dans cette zone selon l'historique de facturation des bois mesurés. La pondération attribuée à chaque marché provient également de l'Enquête. La même proportion est utilisée pour l'ensemble des usines au Québec. Un exemple détaillé se trouve à l'annexe 4.

3.3.4 COÛT DES CHEMINS

Le coût des chemins correspond aux coûts moyens de construction basés sur une étude de Forchemex qui associe les coûts de construction des chemins aux caractéristiques du terrain de chaque zone de tarification. Les valeurs sont calibrées sur les résultats de l'Enquête. Un exemple détaillé se trouve à l'annexe 5.

3.3.5 COÛT D'ADMINISTRATION

Le coût d'administration provient directement des résultats de l'Enquête. Ils sont appliqués selon le niveau géographique le plus représentatif permis par les données. Pour le regroupement sapin, épinettes et pin gris (SEP), la taille de l'échantillon permet d'établir des coûts à l'échelle régionale ou par regroupement de régions. Pour les autres essences, les coûts sont plutôt établis à l'échelle provinciale.

3.3.6 COÛT D'HÉBERGEMENT

Le coût d'hébergement correspond aux coûts supplémentaires associés à l'éloignement des secteurs de coupes des villes. Ils proviennent directement de l'Enquête. Un exemple détaillé se trouve à l'annexe 6.

3.3.7 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux, sauf l'administration générale, viennent directement de l'Enquête et sont appliqués en fonction des données provinciales.

3.4 CALCUL DU TAUX DE BASE

Le taux de base permet d'assurer un revenu minimal à l'État pour la récolte en forêt publique. Ce taux est établi par essence et par classe de qualité, par le ou la ministre, selon les coûts annuels assumés par l'État pour la réalisation de certaines activités d'aménagement forestier, notamment pour la remise en production des superficies récoltées dans les territoires forestiers du domaine de l'État. Ce taux tient compte de l'essence ou du groupe d'essences visés, ainsi que des écarts observés entre la zone de tarification et la moyenne provinciale en matière de revenus, de coûts d'opération et de coûts d'approvisionnement. Ces écarts sont multipliés par le premier taux de prélèvement afin de déterminer l'ajustement à appliquer au taux de base moyen. Le taux de base de la zone de tarification est ensuite obtenu en additionnant cet ajustement au taux de base moyen. Enfin, un taux minimal est prévu pour chaque groupe d'essences, sous lequel le taux de base ne peut être établi.

Exemple : calcul de l'ajustement du taux de base dans une zone de tarification

Taux de base moyen pour SEP BC	10 $/m³
Taux du premier prélèvement	25 %
Écart de revenus	+5 $/m³
Écart de coûts de transformation	–3 $/m³
Écart de coûts d'approvisionnement	+4 $/m³
Écart total	+6 $/m³

Ajustement du taux de base : 10 + 6 x 25 % = 10 $/m³ + 1,50 $/m³ = **11,50 $/m³**

3.5 CALCUL DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Le calcul de la valeur résiduelle (VR) correspond à la soustraction du revenu-usine des éléments suivants : coûts d'approvisionnement, coûts de transformation, frais généraux et taux de base.

Exemple : calcul du SEP BC dans une zone

Valeur des produits sur les marchés (sciage et sous-produits)	170,00 $/m³
Coût de transformation	52,00 $/m³
Coûts d'approvisionnement	83,00 $/m³
Frais généraux	3,00 $/m³
Taux de base	11,50 $/m³

Revenu net usine : 170,00 $/m³ - 52 $/m³ = **118 $/m³**

Valeur résiduelle : 118,00 $/m³ - 83,00 $/m³ - 3,00 $/m³ - 11,50 $/m³ = **20,50 $/m³**

3.6 CALCUL DES TAUX APPLICABLES À LA TARIFICATION

Le calcul des taux applicables à la tarification est le résultat de prélèvements appliqués sur la VR. Un prélèvement de 25 % est fait sur le premier 10 $/m³ de la VR et un prélèvement de 33 % est fait sur les montants de la valeur au-dessus de 10 $/m³. Le taux applicable est la somme de ces deux prélèvements et du taux de base. Le taux applicable est égal au taux de base si les prélèvements donnent un résultat négatif.

Exemple : calcul du SEP BC dans une zone

Taux de base	11,50 $/m³
Valeur résiduelle	20,50 $/m³
Premier 10 $/m³	10 $/m³ * 25 % = 2,50 $/m³
Valeur au-dessus du 10 $/m³	(20,50 $/m³ - 10 $/m³) x 33 %
	10,50 $/m³ x 33 % = 3,47 $/m³
Valeur des bois	2,50 $/m³ + 3,47 $/m³ + 11,50 $/m³ = **17,47 $/m³**

4. Indexation des taux applicables

Les taux sont calculés et publiés au 1er avril de chaque année. Les taux sont mis à jour mensuellement en indexant les revenus des modèles selon l'évolution mensuelle de l'indice des prix des produits industriels de Statistiques Canada (IPPI). La mise à jour repose sur la comparaison des indices publiés au cours des deuxième et troisième mois précédant l'application des taux. Ce décalage permet de disposer des données nécessaires pour publier la nouvelle grille avant son entrée en vigueur. Par exemple, pour établir la grille d'octobre, le mois d'août sera comparé au mois de juillet et le tout sera publié à la fin de septembre. L'indexation est appliquée sur les revenus-usines qui influencent la valeur résiduelle.

Exemple : calcul du SEP BC dans une zone pour une évolution des prix des produits finis de +5 %

Revenu-usine	170,00 $/m³
Coûts de transformation	52,00 $/m³
Coûts d'approvisionnement	86,00 $/m³
Taux de base	11,50 $/m³

170 $/m³ - 52,00 $/m³ - 86,00 $/m³ - 11,50 $/m³ = 20,50 $/m³ (valeur résiduelle)

10 $/m³ x 25 % + (20,50 $/m³ - 10 $/m³) x 33 % + 11,50 $/m³ = **17,47 $/m³ (taux)**

Évolution du prix des produits finis : +5 %

(170,00 $/m³ x 1,05) - 52,00 $/m³ - 86,00 $/m³ - 11,50 $/m³ = 29,00 $/m³

178,50 $/m³ - 52,00 $/m³ - 86,00 $/m³ - 11,50 $/m³ = 29,00 $/m³

10 $/m³ x 25 % + (29 $/m³ - 10 $/m³) x 33 % + 11,50 $/m³ = **20,27 $/m³ (taux)**

Annexe 1 - Revenu-usine et coûts d'opération d'une usine de transformation

Description

Ces composantes du modèle de tarification portent sur les revenus de vente des produits finis et les coûts de transformation d'une usine à rendement moyen.

Calcul

Pour les résineux, les calculs sont basés sur la modélisation des deux principaux types d'usines de sciage de résineux que l'on retrouve au Québec (colombage et bois de dimension), selon la plateforme Optitek® de FPInnovations. Ces modèles sont calibrés sur les données de l'Enquête. Le modèle transforme virtuellement chaque arbre marchand d'une zone de tarification afin de simuler les produits et sous-produits générés (sciage, copeau, rabotage, sciure et écorce). Cette transformation virtuelle tient compte des caractéristiques de chaque arbre et permet d'obtenir son coût de transformation. Un prix est associé à chacun des produits afin de déterminer le revenu total. La moyenne des simulations des deux types d'usines par essence et par classe de qualité est intégrée au modèle de tarification. Les sources utilisées des différents produits sont les suivantes :

- **Prix des différents grades de planches :** Random Length
- **Prix des sous-produits (copeau, rabotage, sciure et écorce) :** Association des producteurs de copeaux du Québec (APCQ)

Figure 1 : Schéma du modèle-usine de résineux

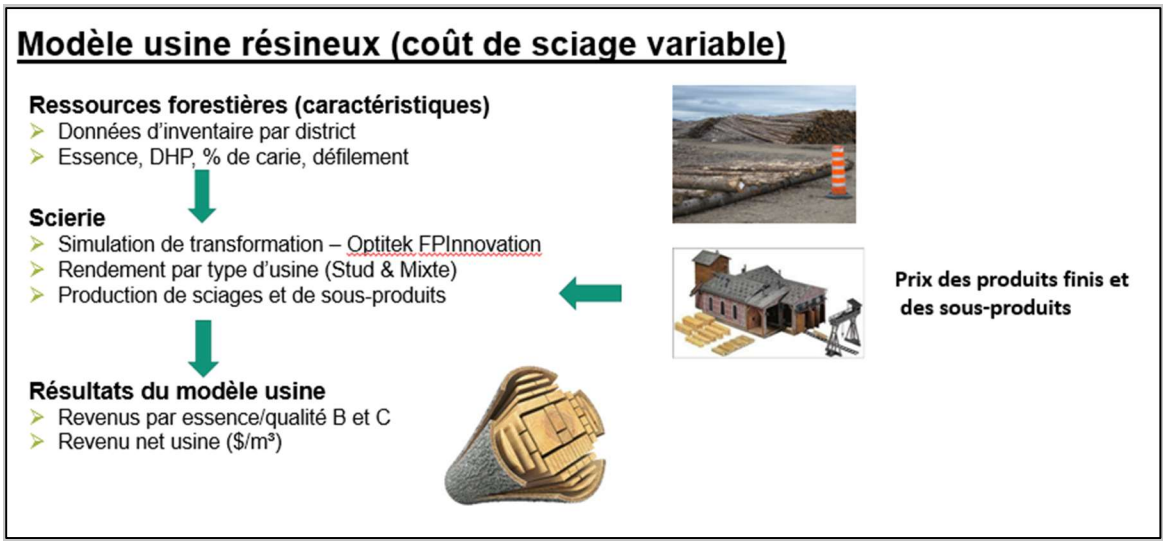

Pour les feuillus et les pins de qualité sciage, ce sont des modèles basés sur les mêmes principes et développés au sein du Ministère ou en collaboration avec FPInnovations. Des études de transformation de tiges ont été effectuées afin d'obtenir les produits générés selon la qualité des tiges. Les paramètres de ces modèles sont calibrés sur l'Enquête.

Pour le modèle peuplier, les données de l'Enquête du peuplier de qualité sciage ont été utilisées pour construire un modèle-usine général. Les coûts de transformation proviennent de l'Enquête et sont indexés annuellement. Les prix des produits finis proviennent de *Hardwood market report* en utilisant les prix du peuplier faux-tremble vert à 90 % et du peuplier faux-tremble sec à 10 %. Un facteur est appliqué au prix des produits finis pour que les revenus moins les coûts de transformation, de transport aux marchés et les frais de gestion correspondent au prix payé à l'usine pour le bois provenant d'autres sites que la forêt publique.

Annexe 2 - Récolte

Description

Cette composante du modèle de tarification porte sur le coût de récolte.

Calcul

La composante est calculée à partir d'un modèle de récolte qui permet d'estimer le coût de récolte en fonction du volume moyen par tige, du volume par hectare, des conditions de terrain (pente, solidité et rugosité), du pourcentage moyen de carie et du parc de machinerie utilisée dans la zone de tarification selon diverses sources internes et externes. Elle inclut aussi le coût de transport de la machinerie. La figure 2 illustre sommairement la calibration du coût de récolte pour un système de récolte en bois long à trois machines (abatteuse-groupeuse, débardeur à grappin et ébrancheuse) par rapport au modèle original développé par FPInnovations. La courbe initiale du modèle de FPInnovations représente la variation des coûts de récolte en fonction du volume par tige. La calibration ajuste à la hausse le modèle original, notamment en fonction de l'indexation et des données de l'Enquête.

Figure 2 : Calibration du coût de récolte pour un système en bois long à trois machines
Exemple de calcul pour la tarification

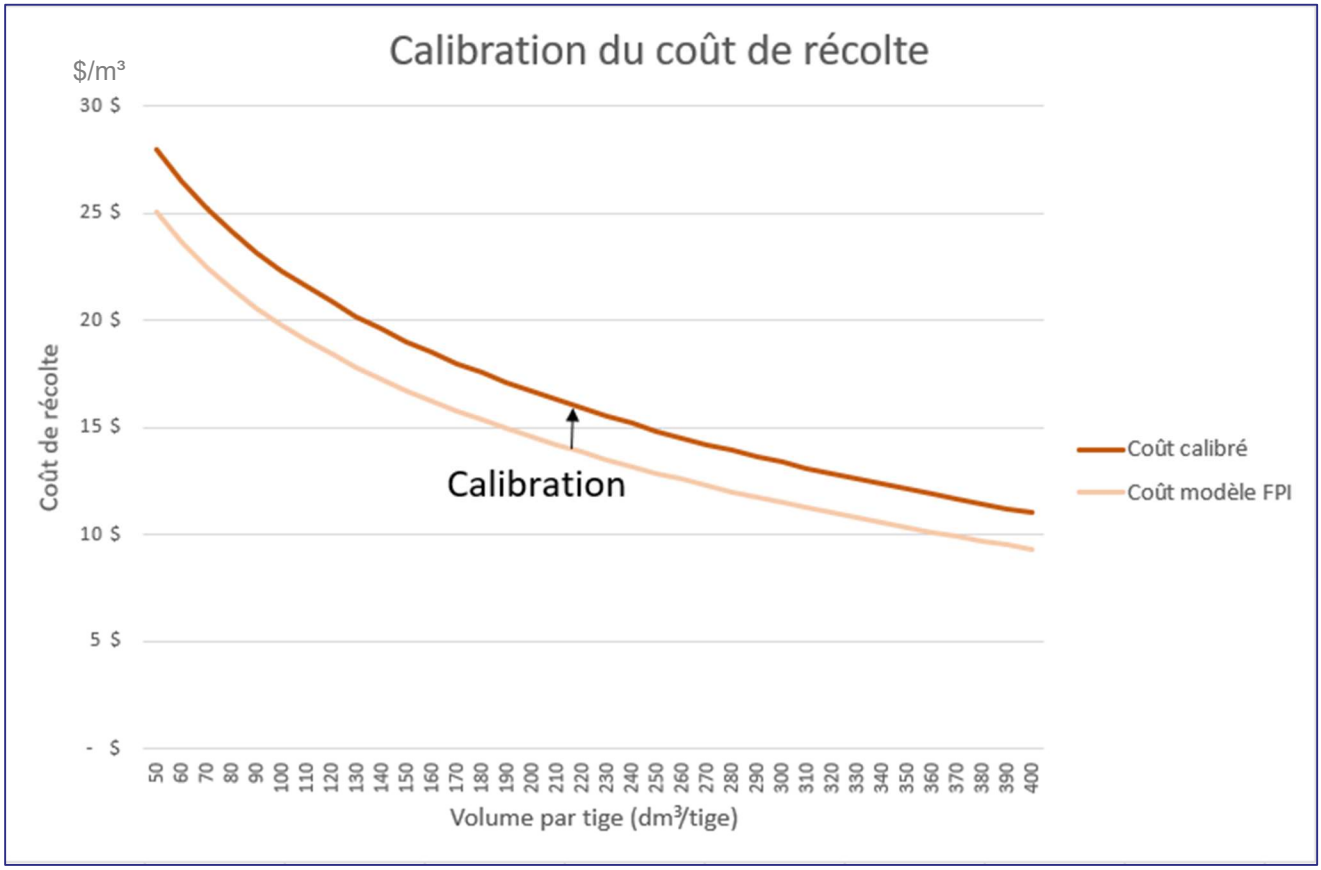

Une fois la calibration du coût de récolte effectuée, le coût de récolte final d'une zone de tarification se calcule comme suit :

Volume moyen par tige	100 dm^3/tige
Correction du coût de récolte[1]	12 % => 1,12
Coût de transport de la machinerie	0,50 $/m^3$
Coût de récolte pour 100 dm^3/tige	22,00 $/m^3$
Coût final	22,00 $/m^3$ $*$ 1,12 + 0,50 $/m^3$
Coût final	**25,14 $/m^3$**

[1] La correction du coût de récolte est calculée à partir d'un modèle de récolte. Elle permet d'estimer le pourcentage de correction appliqué aux coûts de récolte en fonction des conditions de terrain (pente, solidité et rugosité) et du parc de machinerie utilisée dans la zone de tarification.

Annexe 3 - Transport aux usines

Description

Cette composante du modèle porte sur les coûts moyens du transport du bois de la forêt à l'usine de première transformation.

Calcul du coût de camionnage

Pour chaque zone de tarification, un calcul du coût de camionnage aux usines de première transformation récoltant dans la zone de tarification est effectué à l'aide du logiciel *FPInterface*. La figure suivante présente les éléments cartographiques d'un calcul spécifique du coût de camionnage pour une zone de tarification. Différentes parties de la zone de tarification sont reliées à une usine de transformation du bois en utilisant le réseau routier existant.

Figure 3 : Exemple de calcul des coûts de transport dans FPInterface



L'utilisation du logiciel *FPInterface* permet de calculer des coûts de transport en tenant compte du réseau routier réel, de la limitation de vitesse de chaque classe de chemins, de la consommation de carburant et de la perte de vitesse dans les pentes. Un coût de camionnage moyen est établi selon une pondération basée sur les volumes de bois octroyés en garantie d'approvisionnement pour chacune des usines.

Les résultats sont ensuite ramenés à l'échelle de la zone de tarification en les pondérant avec les volumes marchands.

Calcul du coût de transport aux usines

Le calcul du coût de transport inclut les coûts de camionnage, de chargement et de déchargement. Les coûts de transport à l'usine sont calibrés en fonction de l'Enquête.

Exemple de calcul pour la tarification

Coûts de transport à l'usine	7,00 $/m³
Coûts de chargement et de déchargement	2,00 $/m³
Facteur de calibration à l'Enquête	1,30
Indexation	1,15

Coûts de camionnage

Étape 1 : Calibration à l'Enquête

7,00 $/m³ ∗ 1,30 = 9,10 $/m³

Étape 2 : Indexation

9,10 $/m³ ∗ 1,15 = 10,47 $/m³

Étape 3 : Coûts de transport à l'usine

10,47 $/m³ + 2,99 $/m³ = **13,46 $/m³**

Coûts de chargement et de déchargement

Étape 1 : Calibration à l'Enquête

2,00 $/m³ ∗ 1,30 = 2,60 $/m³

Étape 2 : Indexation

2,60 $/m³ ∗ 1,15 = 2,99 $/m³

Le coût moyen de transport aux usines pour cette zone de tarification est de **13,46 $/m³**.

Annexe 4 - Transport aux marchés

Description

Cette composante du modèle porte sur les coûts moyens du transport des produits finis de l'usine de transformation du bois jusqu'aux marchés de consommation.

Calcul

Une distance de transport entre l'usine et les marchés de consommation est calculée pour chacune des usines à l'aide du logiciel *FPInterface*. Ensuite, un coût de transport est attribué à chaque usine à l'aide d'une charte de coût de transport aux marchés. Ce coût de transport est ensuite calibré en fonction de l'Enquête. Ainsi, si la charte donne un coût de transport de 10,57 $/m³ pour une distance de transport de 987 km et que l'Enquête donne un coût de 13,74 $/m³, un facteur de calibration de 1,30 sera appliqué. La charte calibrée sera par la suite indexée pour suivre l'évolution des coûts de transport aux marchés entre les enquêtes.

Exemple de calcul pour la tarification

Distance de transport moyenne aux marchés	1 000 km
Coût de transport par mètre cube	8,00 $/m³
Facteur de calibration à l'Enquête	1,30
Indexation	1,15

Étape 1 : Détermination des coûts de transport

Pour parcourir la distance séparant l'usine des marchés (moyenne de 1 000 km), les coûts de transport reviennent à 8,00 $/m³.

Étape 2 : Calibration à l'Enquête

8,00 $/m³ ∗ 1,30 = 10,40 $/m³

Étape 3 : Indexation

10,40 $/m³ ∗ 1,15 = 11,96 $/m³

Le coût moyen de transport aux marchés est de **11,96 $/m³**.

Annexe 5 - Chemins

Description

Cette composante porte sur les coûts moyens de construction, d'amélioration et de réfection des chemins. L'entretien des chemins pour la zone de tarification est calculé par le logiciel *FPInterface* en fonction des chemins empruntés lors du transport des bois. La composante prend aussi en compte les infrastructures (p. ex. : pont).

Calcul

Cette composante traduit les coûts des chemins par mètre cube. Les coûts de construction des chemins par kilomètre, établis par une étude de Forchemex, sont calculés en fonction de la classe de dépôt de surface et des pentes du terrain, des territoires productifs et des volumes de bois sur le territoire. Ces coûts sont ensuite ramenés au mètre cube en évaluant le bassin de bois auquel donnent accès les chemins et en considérant une perte de bois de 25 % (p. ex. : séparateurs de coupe). Finalement, les coûts de construction des chemins sont calibrés selon l'Enquête.

Chemins primaires et secondaires

Pour tenir compte du réseau existant, un coût de construction et d'amortissement est imputé aux chemins primaires et secondaires (classe « Hors norme », 1 et 2) construits il y a moins de 10 ans. Les chemins construits il y a plus de 10 ans sont présumés amortis. On estime à 50 % du coût de construction, le coût d'amélioration et de réfection. Chaque chemin donne accès à 15 km de chaque côté. Le calcul tient compte des peuplements matures et récoltables.

Chemins tertiaires et fourches

Les coûts des chemins tertiaires et des fourches (classes 3, 4, 5 et hiver) sont inclus dans le calcul du coût des chemins. Les chemins de classes 3 et 4 donnent accès à 3 km de chaque côté. Quant aux chemins de classes 5 et hiver, ils donnent accès à 250 m de chaque côté. Finalement, ces chemins sont réputés construits dans des secteurs matures et récoltables.

Exemple de calcul pour la tarification

Chemin primaire ou secondaire

Le calcul du bassin de bois accessible par le chemin primaire ou secondaire est illustré à la figure suivante :

Figure 4 : Calcul du bassin de bois accessible par le chemin primaire ou secondaire

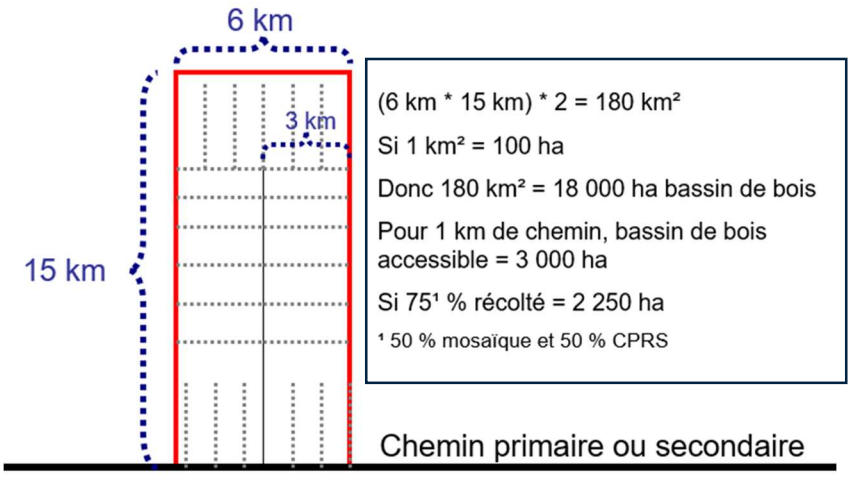

Le coût de construction d'un chemin primaire ou secondaire se calcule comme suit :

$$Coût = \frac{\$\ pour\ 1\ km}{(2\ 250\ ha\ * \frac{vol}{ha} *\ \%\ superficie\ productive\ *\ \%\ superficie\ mature\ *\ (1 - perte))}$$

$$Coût = \frac{95\ 000\ \$}{(2\ 250\ ha * 93\ m^3/ha * 82\ \% * 49\ \% * 75\ \%)}$$

$$\boldsymbol{Coût = \frac{95\ 000\ \$}{63\ 057\ m^3}}$$

$$Coût =\ 1{,}50\ \$/m^3$$

Finalement, le coût d'amélioration et de réfection se calcule comme suit :

$$Coût =\ Coût\ construction\ *\ 50\ \%$$

$$Coût = 1{,}50\ \$/\mathrm{m}^3\ *\ 50\ \%$$

$$Coût = 0{,}75\ \$/m^3$$

Chemin tertiaire

Le calcul du bassin de bois accessible par le chemin tertiaire est illustré à la figure suivante :

Figure 5 : Calcul du bassin de bois accessible par le chemin tertiaire

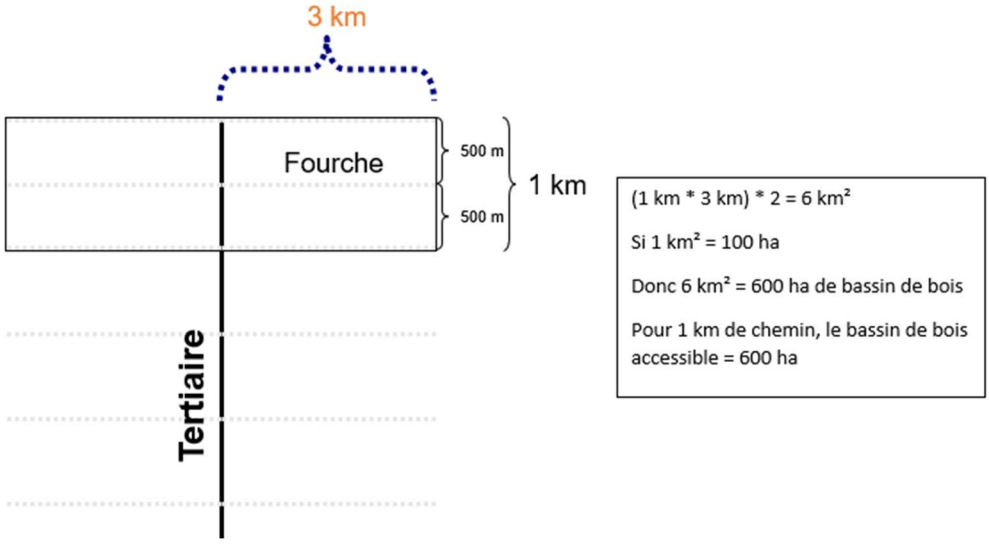

Le coût de construction d'un chemin tertiaire se calcule comme suit :

$$Coût = \frac{\$\ pour\ 1\ km}{(600\ ha * \frac{vol}{ha} *\ (1 - perte))}$$

$$Coût = \frac{24\ 500\ \$}{((600\ ha * 93\ m^3/ha * 75\ \%)}$$

$$Coût = \frac{24\ 500\ \$}{(41\ 850 m^3)}$$

$$Coût =\ 0{,}58\ \$/m^3$$

Les fourches

Le calcul du bassin de bois accessible par les fourches est illustré à la figure suivante :

Figure 6 : Calcul du bassin de bois accessible par les fourches

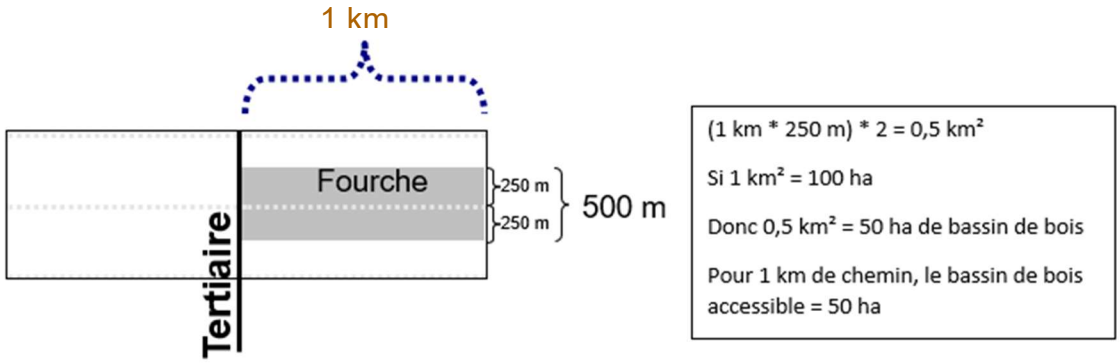

Le coût de construction d'une fourche se calcule comme suit :

$$Coût = \frac{\$\ pour\ 1\ km}{(50\ ha * vol/ha * (1 - perte))}$$

$$Coût = \frac{10\ 500\ \$}{(50\ ha * 93\ m^3/ha * 75\ \%)}$$

$$Coût = \frac{10\ 500\ \$}{3\ 488\ \mathrm{m}^3}$$

$$Coût = 3{,}01\ \$/\mathrm{m}^3$$

Annexe 6 - Hébergement

Description

Cette composante porte sur le coût moyen ($/m³) des frais d'hébergement en camp forestier.

Calcul

Un travail géomatique est réalisé pour mesurer la distance entre différentes parties de la zone de tarification et les villes de 500 habitants et plus. La valeur régionale de l'Enquête est appliquée aux parties à plus de 50 km d'une ville de 500 habitants.

Exemple de calcul pour la tarification

Dans la figure ci-dessous, l'éloignement entre le secteur A et la ville de plus de 500 habitants est de 35 km (tronçons de 15 et 20 km). Conséquemment, il n'y aura pas de coût d'hébergement associé au secteur A.

L'éloignement entre le secteur B et la ville de plus de 500 habitants est de 55 km (tronçons de 20 et 35 km). Conséquemment, il y aura un coût d'hébergement associé au secteur B.

Figure 7 : Calcul de la distance entre différentes parties de la zone de tarification et la ville

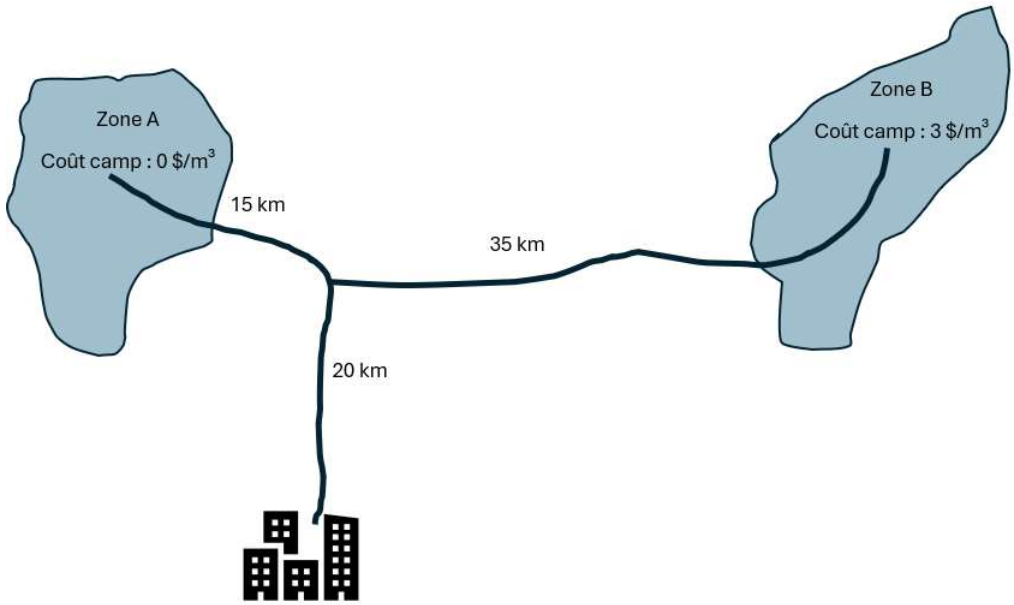

Annexe 7 - Indices pour le calcul périodique des coûts

Les coûts utilisés dans le modèle de tarification doivent être établis selon la fréquence déterminée par le Règlement pour refléter l'évolution des coûts de l'industrie dans le temps. Chaque poste de coût est subdivisé en éléments de coût (main-d'œuvre, carburant, machinerie) pour lesquels des proportions relatives ont été associées. Ces proportions ont été déterminées selon le poids monétaire de chacun des postes de coût selon les études de FPInnovations. Différents indices de Statistique Canada sont utilisés pour quantifier l'évolution des coûts de chacun des éléments. Le tableau suivant illustre l'indexation en 2026 des coûts de l'Enquête 2022 selon les différents postes de coûts.

Taux d'indexation tarification					
Poste	**Composition**	**Proportion (2025)**	**Année de référence (2022)**	**Année d'indexation (2025)**	**Taux**
Récolte	Main-d'œuvre	27 %	1086	1225	1,1284
Récolte	Machinerie	28 %	114	135	1,1925
Récolte	Carburant	20 %	210	175	0,8365
Récolte	Entretien	24 %	167	192	1,1480
Récolte				***Moyenne :***	***1,0917***
Transport à l'usine	Main-d'œuvre	26 %	1131	1212	1,0708
Transport à l'usine	Machinerie	17 %	111	132	1,1826
Transport à l'usine	Carburant	42 %	210	175	0,8365
Transport à l'usine	Entretien	14 %	167	192	1,1480
Transport à l'usine				***Moyenne :***	***1,0023***
Transport au marché	Main-d'œuvre	16 %	1131	1212	1,0708
Transport au marché	Main-d'œuvre (train)	10 %	1637	1756	1,0726
Transport au marché	Machinerie	23 %	111	132	1,1826
Transport au marché	Carburant	33 %	210	175	0,8365
Transport au marché	Entretien	18 %	167	192	1,1480
Transport au marché				***Moyenne :***	***1,0335***
Coût des chemins	Main-d'œuvre	31 %	1412	1554	1,1004
Coût des chemins	Machinerie	24 %	116	136	1,1739
Coût des chemins	Carburant	22 %	210	175	0,8365
Coût des chemins	Entretien	22 %	167	192	1,1481
Coût des chemins				***Moyenne :***	***1,0707***
Hébergement et autres	IPC	100 %	147	161	1,0956
Hébergement & autres				***Moyenne :***	***1,0956***

Ressources naturelles et Forêts
Québec